

Conseil municipal du 17/11/21
Compte rendu de Saint Sébastien Pour Tous



Le conseil municipal rend hommage à Pierre JANVIER en réalisant une minute de silence en début de séance.

Mme La Maire présente ensuite Carole JEANNES, la nouvelle Directrice Générale Adjointe à la mairie.

1 – Adoption du compte rendu de la séance du lundi 5 juillet 2021.

Christian MATHURIN fait une remarque concernant une erreur sur son prénom écrit dans le point 14 : il s'agit de Christian et non de Claude.

Adoption avec 2 abstentions

2 – Reconduction au droit de préemption urbain.

Question Florent CRISTOBAL : Il faut comprendre que la mairie souhaite maintenir le droit de préemption ?

Réponse de Mme la Maire : oui

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

3 – Ouverture des commerces le dimanche en 2022

Précisions apportées par Mme la Maire : On s'aligne sur le conseil communautaire d'EPN

Question de Florent CRISTOBAL : Quels commerces sont concernés sur la commune ?

Réponse de Mme la Maire : très peu

Intervention de Jérôme ALEXANDRE qui n'est pas favorable sur le principe à une ouverture 12 dimanches/an car on a la chance d'avoir un jour non obligatoirement travaillé en France et il faut le préserver autant que possible surtout que, d'après des études économiques, il n'y a pas d'augmentation du chiffre d'affaire annuel du commerce de détail qui ouvre 12 dimanches/an par rapport à ceux qui n'ouvrent que 5 dimanches/an. Il s'agit juste d'un transfert de certains achats effectués en semaine sur ces dimanches d'ouvertures supplémentaires. D'ailleurs, sans augmentation du pouvoir d'achat des Français, il n'y a pas de raison que la consommation augmente les dimanches d'ouverture.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR (*Jérôme ALEXANDRE vote CONTRE*)

4- Divers – Mise en place d'un covoiturage solidaire sur la commune

Il s'agit d'une expérimentation avec un processus d'inscription pour du covoiturage directement à la mairie dont le rôle est de mettre en relation les personnes intéressées et qui font des trajets similaires.

Question de Jérôme ALEXANDRE: Avec quel outil cela sera fait ?

Réponse de Mme la Maire : Il n'y a pas d'outil particulier aujourd'hui pour cette expérimentation. Il s'agit simplement d'un tableau pour recenser et inscrire les personnes intéressées. Les inscriptions seront directement gérées par la mairie.

Les déplacements ciblés ne sont pas uniquement ceux liés aux trajets domicile-travail mais aussi les petits déplacements comme par exemple se rendre chez le médecin,...

Jérôme ALEXANDRE s'interroge sur la pertinence de déployer un nouveau dispositif de covoiturage alors qu'il existe déjà des opérateurs de covoiturage au niveau national, que le Département avait créé une plateforme « covoiturage27 (<https://www.covoiturage27.net>) toujours fonctionnelle, que la Région a dernièrement financé le déploiement de l'application mobile « Karos » (<https://www.karos.fr/>). Mais ces

outils ne sont attractifs que s'il y a un nombre suffisant d'utilisateurs pour permettre de trouver des covoitureurs sur les trajets qui nous intéressent.

Question de Jérôme ALEXANDRE: Quelle communication sera faite auprès des habitants pour cette expérimentation locale ?

Réponse de Mme la Maire : C'est une question qu'il nous faudra justement aborder avec EPN notamment en terme de moyens dédiés. Il faudra diffuser également l'info chez les commerçants.

Question de Florent CRISTOBAL: Pourquoi ne pas utiliser l'outil de covoiturage de la Région ?

Puisqu'un outil de covoiturage ne fonctionne que s'il y a assez d'utilisateurs, il faudra promouvoir l'application régionale.

Réponse de Mme la Maire : Indépendamment des outils, il faut aussi jouer sur la proximité des utilisateurs et cette expérimentation est faite pour cela.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

5 – Garantie d'emprunt

Précisions apportées par Mme la Maire : il s'agira de logements réservés à des artistes.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

6 – Redevances de l'occupation du domaine public

adoption

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

7 – Admissions en non valeur

Question de Florent CRISTOBAL : Y a-t-il une évolution du montant des créances dues ?

Réponse de Mme la Maire : Non, il s'agit de petites créances habituelles sur la cantine et le périscolaire.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

8 - Finances – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Précisions de Mme la Maire : Il s'agit en fait d'une prolongation qui commencera aujourd'hui jusqu'à 2022 avec les banques du Crédit agricole et de la Caisse d'épargne.

Elle sera diminuée de moitié par rapport à l'existant (1 million initialement prévu).

Question de Florent CRISTOBAL : Pourquoi renouveler une ligne de trésorerie dont on ne s'est pas servi ?

Florent CRISTOBAL s'interroge également sur son utilité. Y a-t-il des problèmes de trésorerie sur la commune ?

Réponse de Mme la Maire : Non

Florent CRISTOBAL s'interroge sur la pertinence de maintenir cette ligne de trésorerie

Réponse de Mme la Maire : Il s'agit d'une sécurité qui permet de répondre à d'éventuels besoins.

Question de Jérôme ALEXANDRE : Y a-t-il des frais annuels liés à cette ligne de Trésorerie ?

Réponse de Mme OURY : Oui, environ 500 € de frais de dossier

► Saint Sébastien Pour Tous vote CONTRE

9 – Demande de fonds de concours

Question de Jérôme ALEXANDRE : Combien de bornes vélos sont prévus et où seront-elles installées ?

Réponse de Mme PHILIPPE : Il y aura 7 bornes de vélos « en U inversés » pour la médiathèque, boulangeries,...

Question de Cécile DEMAY : Quand seront réalisées les aires de jeux ?

Réponse de Mme la Maire : Il y a eu des problèmes avec les sangliers et aussi des problèmes sur les délais de livraison qui se sont allongés avec le COVID, donc l'aire de jeux sera faite en 2 phases : une première phase en fin d'année et la seconde au printemps 2022

Mme la Maire précise qu'une des 2 entreprises choisie est l'entreprise « ABC jardins ».

Question de Jérôme ALEXANDRE: Peut-on avoir les pièces contractuelles du marché, le cahier des charges ?

Réponse de Mme la Maire : Il y a des devis de fait seulement mais on communiquera les pièces du marché.

Intervention de Florent CRISTOBAL sur l'achat de vidéo-projecteur : avec le dispositif « France relance numérique », beaucoup de communes ont répondu à l'appel à subventions dans le département et vont bénéficier des aides de France Relance. C'est dommage de ne pas avoir déposé de dossier pour la commune...

Réponse de M. Ordonnez : Le vidéoprojecteur ne servira pas uniquement pour L'école Leforestier

Complément de réponse par Mme la Maire : Le projet a été vu avec le directeur de l'école qui a dit qu'il ne fallait pas se lancer dans un projet numérique sans s'être au préalable concerté avec les enseignants car il y a un risque sinon qu'ils n'utilisent pas le matériel acheté – un travail va être engagé dans ce sens.

► Saint Sébastien Pour Tous Vote POUR

10 - Décisions modificatives

- Construction des locaux sportifs : Il s'agit du gymnase- après rencontre avec EAD sur les malfaçons, il manquait environ 10 000 € pour régler ce point.

Question de Florent CRISTOBAL : Quel était le montant de la ligne budgétaire « *imprévis* » ?

Réponse de Mme la Maire : environ 27 000 €

Question de Florent CRISTOBAL : Donc elle sera entièrement consommée cette année ?

Réponse de Mme la Maire : oui

11 – Convention d'adhésion au service médecine du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure

Question de Florent CRISTOBAL : La convention est-elle passée au comité technique ?

Réponse de Mme la Maire : non

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

12 – Déduction du régime indemnitaire en cas d'arrêt pour maladie

Précisions apportées par Mme la Maire: Ce qui a changé au niveau de la loi c'est le passage à 0 % d'indemnités pour les arrêts de « *congés longue maladie* » et de « *maladies longue durée* ».

Question de Chantal EKOKA : Quelle différence y a-t-il entre le « *congé longue maladie* » et la « *maladie longue durée* » ?

M. GALLERNE : La distinction est faite entre la durée de l'arrêt d'une part et la pathologie d'autre part – le congé de longue durée est caractérisé par une forte probabilité de non-retour au travail. Il s'agit d'un avis médical donné au comité médical.

Après 90 jours d'arrêt, l'agent est placé en congé de longue maladie puis congé longue durée.

Questions de Florent CRISTOBAL : Ne faut-il pas insister auprès des agents pour qu'ils prennent la garantie « maintien de salaire » avec leur mutuelle ?

Le prochain comité technique aura-t-il lieu le 7/12 ou le 22/ 12 ?

Réponse de Mme la Maire : le 22/12

Question de Florent CRISTOBAL : Sur l'année civile ?

Réponse de Mme la Maire : Non par année glissante

Question de Florent CRISTOBAL : Il manque les signes « - » devant les chiffres pour la bonne compréhension du tableau.

Réponse de Mme FURON : Ils étaient présents sur les documents en comité technique.

M. GALLERNE : Il a bien été proposé aux agents de pouvoir prendre la garantie « maintien de salaire ».

Une visioconférence est prévue avec la MNT pour bien comprendre les contrat de mutuel proposé : contrat individuel ou collectif.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

13 – Assurance SOFAXIS

C'est le CDG qui a fait l'appel d'offre et c'est Sofaxis qui a été retenu. Le coût sera de – 8000 € sur la cotisation.

Question de Florent CRISTOBAL : les garanties sont les mêmes ?

Réponse de Mme la Maire : oui mais avec une franchise de 15 jours pour les maladies ordinaires

Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

14 – Tableau des effectifs

Mise à jour du tableau des effectifs : Fermeture de postes et ouverture de nouveaux postes liés aux avancements de grade.

► Saint Sébastien Pour Tous vote POUR

Réponses aux questions de Saint Sébastien Pour Tous :

Question 1 : La vente du gymnase a t-elle été faite ?

Réponse de Mme la Maire : La vente va être réalisée. Le prix reste identique : 280 000€. L'acheteur est GTFP à Evreux. L'acte de vente pourra être consulté à la mairie.

Question 2 : Saint Sébastien demande à la municipalité de renoncer à la facturation de la salle des fêtes pour les associations

Réponse de Mme la Maire : Demande prématurée car rien n'a encore été décidé. La décision sera soumise au conseil municipal.

Florent CRISTOBAL : On ne va pas attendre la délibération du conseil pour dire qu'une facturation n'est pas utile. Il est important que la discussion soit effectuée maintenant.

Florent CRISTOBAL suggère que la salle ne soit pas payante pour les associations.

Réponse de Mme la Maire : Possibilité autrefois de gratuité à partir de 500 adhérents mais dans le contrat d'objectif, désormais la salle devient payante à partir de la 3eme location.

Faut-il offrir la possibilité d'ouvrir sans condition mais à un tarif plus bas et dès la 1ère location ?

La mairie va travailler sur ce sujet – un état des lieux est en cours.

Florent CRISTOBAL indique qu'il n'y a pas de leçon à donner aux associations sur le nettoyage de la salle car, dans le gymnase, l'état de propreté est indigne.

Réponse de Mme la Maire : Oui, elle est au courant et souhaite revoir l'organisation du nettoyage.

Christian MATHURIN confirme que le gymnase est souvent très sale. N'y a-t-il pas un nettoyage régulier ?
Réponse de Mme la Maire qui déclare vouloir rediscuter avec le prestataire de nettoyage mais elle souligne aussi, le manque de respect sur la propreté par certains sportifs.

Question 3 : Quel est le bilan financier des foulées nocturnes ?

Recettes : 4 808 € avec la subvention EPN

Dépenses : 2846,98 €

Excédent : 1861,02€

Inventaire des dépenses :

- La Croix Rouge
- L'animation avec 1 speaker
- L'achat coupes/médailles
- La buvette/restauration

Nombre de participants :

10 km : 139 (-31/2019)

5 km : 73 (- 49/2019)

En comparaison avec l'année 2019 :

-Dépenses : 6660 €

-Recettes : environ 3000 €...

Question 4 : Par quel moyen la mairie a t-elle perçu les recettes des animations Halloween ? Qui a organisé la communication sur l'évènement car il y a un amalgame entre l'animation gérée par une association et les animations réalisées par la mairie ?

Réponse de Mme la Maire :

il y a 2 aspects :

- 1) La Maison hantée et le concours de déguisement avec des animations gratuites car, communales
- 2) L'Escape game, avec l'animation payante ; la mairie a mis à disposition les locaux avec une convention

Réponse de Mme la Maire qui précise que s'y a eu une erreur sur l'information donnée, elle n'est pas au courant.

L'affiche de communication a été faite par Promoov'art.

15 – Informations diverses

● Conditions d'attribution des logements sociaux

Mme la Maire indique que la présentation faite par Mme FURON sera communiquée aux conseillers.

Eléments extraits de la présentation :

- Les demandes de logements sociaux doivent être faits sur les sites : www.demande-logement-social ou action.logement.fr

D'après la commission locale d'attribution (CAL) :

- Nombre de logements existants sur la commune : 568

- Nombre de logements attribués en 2020 : 62

Types de logements :

- PLAI
- PLUS
- PLS et PLI

Conditions d'attribution : plafonds de ressources N-2 et composition du ménage.

Question de Florent CRISTOBAL: la CAL est désormais à l'échelle d'EPN. N'y a-t-il pas un risque pour la commune d'être écartée des décisions sur l'évolution des critères d'attribution ?

Réponse de Mme la Maire: oui ; il y a un travail en cours avec l'EPN et les bailleurs pour redéfinir les critères d'attribution.

● **Les jeux paralympiques**

Suite à la candidature de la mairie pour devenir Centre d'Accueil et de Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la commune serait lauréate pour les 2 disciplines suivantes :

- Tennis de table paralympique
- Boccia (pétanque paralympique en salle)

Une réunion doit avoir lieu avec la Région sur ce sujet pour la décision finale

● **Le Contrat d'objectifs avec les associations**

-Ils ne seront pas mis en place cette année.

- Une rencontre a eu lieu avec Saint Sébastien Sport et le Sentier pour leur expliquer que les contrats d'objectifs ne seront pas appliqués cette année avec pour objectif de ne pas baisser les subventions aux associations sportives.

il s'agira d'une convention d'attribution de subvention plus simple avec :

- une part sur le fonctionnement
- une part sur les projets exceptionnels

● **La journée environnement - déchets**

-Samedi matin 27/11 : opération ramassage déchet – RDV à 9h à la mairie avec le SETOM

-Opération un arbre une naissance : plantation d'arbres fruitiers sur l'espace vert devant les Papillons blancs (du 1^{er} janv au 30 juin = 21 naissances)

● **Une exposition intéressante actuellement en cours à la médiathèque de la commune**

● **Une étude socio-économique des habitants de Saint Sébastien très instructive a été communiquée à la mairie** (elle sera transmise aux conseillers municipaux).

● **Une journée du handicap aura lieu le 3/12**, avec une accueil en mairie pour les personnes en situation de handicap.